

# ARRETE MUNICIPAL PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A UN CONSEILLER MUNICIPAL

### N° SG 02/23

### Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-18 ; Vu la démission de Madame Cécile JOBBE DUVAL au poste de conseillère municipale, en date du 12 juillet 2023, portant Monsieur Michel AYME aux fonctions de conseiller municipal ;

Considérant la nécessité, pour la bonne marche des affaires communales, de procéder à une délégation de fonctions et de signature du Maire au bénéfice de Monsieur Michel AYME ;

### ARRETE

## Article 1er: délégation de fonctions :

Délégation de fonctions est accordée à Monsieur Michel AYME, conseiller municipal, pour traiter les affaires, préparer et exécuter les délibérations relevant des domaines suivants, sous la responsabilité du Maire :

- Comité Communal des Feux de Forêts
- Réserve Communale de Sécurité Civile

Il assure et traite en lieu et place du Maire, et concurremment avec lui, sous sa surveillance et sa responsabilité, les fonctions et missions relatives à toutes les questions se rapportant aux domaines ciavant évoqués.

#### Article 2 : Publication :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet pour l'arrondissement d'Aix-en-Provence. Il sera également publié sur le site internet de la Commune.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 16 octobre 120

e Maire :

Jean Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission en Sous-Préfecture le 1914018063 et de la publication sur le site internet de la Commune le .1.9.110.6033 Notification le .1.9.12033

Hôtel de Ville - 13640 LA ROQUE D'ANTHERON - Tél : 04.42.95.70.70 - Fax : 04.42.50.53.19

Département des Bouches du Rhône - Arrondissement d'Aix en Pro-

Site internet: www.ville-laroquedantheron.fr

REÇU EN PREFECTURE fr le 19/10/2023